

A propos des 16/25 ans : Echanges de pratiques

Une présentation des participants ouvre la séance du groupe de travail.

Quelques pistes qui doivent alimenter notre matinée de réflexion :

- Problématique des 16/25 ans : Appel à projet de l'AWIPH
- Projet de transformation de places SRJ en places SRT (logements supervisés)
- Les jeunes de 18 à 21 ans : Préparation à l'autonomie, à l'âge adulte

Echanges de pratiques :

- En service d'accompagnement arrive un grand nombre de demandes de très jeunes adultes en recherche d'un logement

- La demande initiale permet d'être élargie, mieux cernée par des rencontres répétées. Trouver un logement pour y faire quoi ? Avec quel projet de vie ?

- Que faire pour aider ce jeunes adulte à se soigner ? → Importance du travail en réseau.

- Mais l'on constate aussi en service d'accompagnement, un réseau peu développé, en construction !

- Il est souligner que ces demandes ne proviennent pas nécessairement de personnes sortant de SRJ (AWIPH) ou de l'AAJ. Mais ce que l'on retrouve presque systématiquement, c'est un manque de soutien des familles.

- Se pose aussi la question sur les réelles motivations qui entourent les demandes d'un passage de SRJ en SRT.

▲ Les « 140 » sont guéris à 18 ans !!!!!, avec comme raison supplémentaire la part contributive Adulte.

- A Schaltin, le SRT peut accueillir à partir de 16 ans et l'accueil peut se faire à 2 conditions :

- Vérification de la motivation du jeune

- Contractualisation

- Reste la problématique des jeunes incapables d'intégrer un SRT. Un participant fait aussi remarquer que l'AWIPH ferme de plus en plus les portes des SAJA aux adultes catégorie 111.

- Projet à Brugelette : (SAS)

Pour des jeunes de 16 à 21 ans, les réunions se passent avec les jeunes et le cahier de liaison est commun.

Autres réflexions :

- Ne manque-t-il pas une structure intermédiaire à créer pour les « incasables » ??
- Le SRT collectif est de + en + privilégié mais il faut faire attention de ne pas recréer la vie institutionnelle dans le SRT.
- Il manque de moyens pour des projets innovants (problématique du personnel)
- Le passage SRJ-SRT se caractérise par une coupure très marquée et donc très difficile pour le bénéficiaire, l'idéal étant ou serait, le passage de phase en phase progressive pour permettre au jeune de s'adapter aux changements (solitude...)
- Les jeunes font parfois trop confiance à l'institution et n'investissent plus ou trop peu dans leur projets d'avenir.
- Il est important d'avoir en SRT du personnel n'ayant pas travaillé en SRJ car il existe une certaine incompatibilité entre ces 2 fonction :
 - SRJ = on trouve des solutions pour eux
 - SRT = dire aux jeunes cherchez ta ou tes solutions
- Une demande pourrait être faite à l'administration afin de permettre l'accueil en service d'accompagnement (SAC) à partir de 18 ans.
- Il existe un cloisonnement trop important entre les services imposés (pas assez de liberté pour être créatif). Dans le même ordre d'idée, il faudrait plus de souplesse pour les jeunes « border line » (SSM-AWIPH-AAJ).
- L'importance du travail de socialisation, de responsabilisation des jeunes, d'où l'intérêt de « raccrocher la famille » dans le parcours du jeune.
- Présentation de l'outil EVAGOA :

Outil servant de support à une communication standardisée aux capacités du jeune à être autonome.

Au Québec, il existe un outil qui permet d'évaluer, de tester les aptitudes à l'autonomie par tranche d'âge. On repère les capacités fonctionnelles qu'a le jeune pour être autonome.

Les mêmes items s'adressent aux intervenants et permet de dégager des résultats chiffrés qui présentent des différences selon chacun des jeunes, c'est une base de travail qui permet de commencer à travailler l'autonomie avec le jeune.

En AAJ, il n'existe pas d'outil standardisé pour travailler l'autonomie du jeune, d'où la création d'un outil pour la Communauté française (CF) =

Test d'évaluation (**EVA**) + guide d'outil d'autonomie (**GOA**) = **EVAGOA**

Outil très fonctionnel, très pratique et facilement utilisable.

Site internet : www.eva-go.be

Avant d'entreprendre une mise en autonomie, il faut vérifier si les pré-requis sont acquis par le jeune.

- Service Octogone : projet expérimental

= PPP (Projet Pédagogique Particulier)

Se fait uniquement sur mandat pour un travail en collaboration avec les SRJ. Travail de soutien à ces SRJ pour des jeunes en condition de très grosses crises.

Service qui fonctionne avec beaucoup de souplesse et beaucoup de demandes de dérogations.

- A Brugelette, un questionnaire sur les pré requis sert d'outil pour l'admission.

L'admission du jeune en SRT est basée sur les besoins du jeune. Après 3 mois d'observation, le projet est mis en place.

Tout doit se faire avec l'accord du jeune, faire confiance à celui-ci, ne pas vouloir faire à sa place.

- L'arrêté AWIPH est assez favorable pour les SRT, il y a peu de contenu, il permet une diversité des pratiques et des populations. Il faut travailler la notion d'accompagnement.

- Dans les SRJ, il y a un travail à faire en amont (préparation des plus jeunes à l'autonomisation, il y a une prise de risques à oser mais la mission première des SRJ reste de restructurer, recadrer, travailler l'ici et maintenant ... et ensuite travailler cette autonomisation.

Quelques conclusions

- Demander l'élargissement de l'accès des SAC à partir de 16 ans.

- Excellent référentiel : l'outil EVAGOA

- Si transfos obligatoires imposées par l'AWIPH, nous permettre de développer des projets de logements accompagnés novateurs

-Refaire une matinée de ce type avec pour thème : LE LIEN

- Attention que les SRT ne deviennent pas un fourre-tout qui permettraient de désengorger les SRJ
- Le SRT peut être considéré comme un début de décloisonnement mais le chemin reste long
- On constate que les jeunes sont souvent à la limite des 3 secteurs et l'on fait un travail créatif (dialogue, outils, partages d'expérience...)
- Les jeunes incasables, inclassables : quid pour l'avenir ???
- Malgré la différence du travail effectué dans les SRJ et les SRT, le problème du lien existe dans ces deux types de structures
- Questionnement sur la position d'un travail mixte SRJ-SRT : pertinent ???
- Il est très important pour un SRJ de pouvoir travailler et développer son réseau.
- Le jeune doit être acteur de son projet. La motivation du jeune, la contractualisation : importance d'un travail à faire en amont
- Questionnement sur les doubles diagnostics : SRA – SRT ?? Que faire ??
- Le SRT collectif a son utilité mais n'est pas la seule piste à exploiter